

10 ans de prison ferme requis contre le DG d'Ennahar Anis Rahmani

Le Procureur général près la Cour d'Alger a requis lundi une peine de 10 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 100.000 DA à l'encontre du directeur général du groupe médiatique Ennahar, Mohamed Mokaddem, dit Anis Rahmani.

L'accusé est poursuivi pour enregistrement et diffusion à travers la chaîne Ennahar d'une communication téléphonique qu'il avait eue avec un responsable de l'ANP sans autorisation préalable.

Lors de son audition par la Cour, Mohamed Mokadem a nié avoir été impliqué dans « la menace de l'intégrité territoriale ou la diffamation » contre l'ANP, indique le Soir d'Algérie